

**ROËZÉ** SUR SARTHE**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 JUILLET 2023**

Article L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales : « Dans un délai d'une semaine, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe ».

Affichage de la présente liste des délibérations et mise en ligne sur le site internet de ladite liste le lundi 31 juillet 2023

N° de la délibération	Objet de la délibération	Sens du vote
DCM 2023-49	Retrait de la délibération DCM 2023-41 concernant l'exercice du droit de préemption des parcelles AD 103 et AD 104	Adoption à l'unanimité

Madame le Maire,
Catherine TAUREAU

